



Droit après rupture

Par Cote59

Bonjour

ma fille va être licenciée ou fera une rupture de son contrat d'apprentissage (on lui met la pression pour ...) cet été. Je sais qu'elle a le droit de continuer 6 mois sa formation et aura le statut de stagiaire de la formation professionnelle il me semble... il lui reste un an pour valider son diplôme. L'opco prendra en charge la scolarité pour 6 mois. MAIS aura t elle un revenu (STAGIAIRE DE LA FORMATION PRO , are f (a travaillé assez pour)...) ; c est un formation mastere dans une école privée hors contrat d'etat. Merci